Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2022

our l'autorité compétente par délégation



Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE



## Séance du mardi 14 juin 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal Nombre de Membres présents à la séance 16 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 18

N° 2022/56

Date de la convocation : 09 juin 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 09 juin 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le quatorze juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du neuf juin 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

<u>Présents</u>: Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric et Madame SAHUT Géraldine.

## Absents excusés :

Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Monsieur TOUTAIN Éric

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

## 2022/56 - CRÉATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR À TITRE TEMPORAIRE POUR L'ALSH

Suite au départ du Directeur de l'ALSH, et en attente de recrutement pour son remplaçant, Madame le Maire propose de créer un poste d'animateur à titre temporaire pour la période du 11 au 29 juillet 2022, soit 3 semaines, rémunéré sur la base du SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE de créer un emploi d'animateur de 3 semaines à titre temporaire pour l'ALSH de juillet 2022.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE

